

La chenille des prairies : un ravageur à surveiller

Le cirphis (*Mythimna unipuncta*), famille des noctuelles, a obtenu le nom de chenille des prairies pour sa forte appétence pour les graminées. Ravageur de plus en plus présent dans tout le Sud-Ouest, il cause quelques dégâts sur les cultures de maïs mais surtout sur les prairies. Le réseau de surveillance, mis en place depuis 2002, va reprendre courant juillet. Celui-ci permet d'évaluer le risque d'infestation et d'en informer les exploitants.

Cette chenille est parfaitement bien acclimatée aux Pyrénées-Atlantiques. Les hivers doux et l'habituelle pluviométrie régulière, favorables à l'herbe, sont très probablement des facteurs favorisant le développement des cirphis. Des pics d'infestation sont régulièrement relevés, avec le constat depuis quelques années que les attaques semblent gagner en précocité, en périmètre géographique et en intensité. De plus, ces possibles pullulations en période de sécheresse, comme dernièrement en 2020 et 2022, posent question sur les réelles conditions de développement de ce papillon. Des études sont donc mises en place pour connaître davantage ce ravageur.

Un réseau de surveillance

Ce papillon de 3 cm d'envergure est identifiable par sa tache claire sur ses ailes brunacajou. La chenille a quant à elle des couleurs variables selon son stade de développement et son régime alimentaire. Néanmoins, les trois lignes longitudinales dorsales blanches et la bande longitudinale latérale jaune la rendent particulièrement reconnaissable.

À l'abri de la lumière en journée, les jeunes chenilles s'alimentent dans les prairies durant la nuit. En nombre limité, elles consomment principalement le limbe des graminées. En cas de prolifération, des colonies se forment, elles détruisent alors des plantes entières et migrent vers d'autres parcelles, de nuit comme de jour.

Depuis 2002, un réseau d'une vingtaine de pièges est mis en place dans le département par la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, en collaboration avec les éleveurs et le Civam BLE. Il permet de suivre l'activité des noctuelles dans le département. Par la publication hebdomadaire d'un avertissement, les agriculteurs sont alertés sur la présence éventuelle du ravageur. Pour évaluer l'infestation, les pièges sont relevés une fois par semaine. En complément, des observations de la densité des chenilles et de leur stade larvaire sont réalisées sur les parcelles avoisinant le piège.

Un avertissement est édité par la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et diffusé via son site Internet. Cette alerte est aussi publiée par la presse hebdomadaire agricole, affichée par les coopératives, transmise aux radios locales si nécessaire et diffusée via



// Photo CA 64

Le cirphis est bien adapté aux conditions pédoclimatiques des Pyrénées-Atlantiques. Au fil des ans, les attaques semblent gagner en précocité, en périmètre géographique et en intensité.

Facebook sur le groupe Prairies.64. Enfin, les observations faites sur la densité des chenilles et leur stade larvaire sont publiées dans le BSV (Bulletin de Santé du Végétal).

Limiter et contrôler les attaques En prévention d'une infestation

Afin de limiter les attaques de cirphis, les premières actions de prévention à réaliser concernent le système de culture (rotations, mélanges d'espèces). Cette chenille ayant une faible appétence pour les légumineuses, la diversité d'espèces doit être privilégiée. D'autre part, les pratiques de fauchage et de pâturage laissent les parcelles rases et suppriment tout abri pour les chenilles. Enfin, le maintien de pratiques favorables à la biodiversité (haies, limitation de produits chimiques) favorise la présence de prédateurs naturels du cirphis (insectes, oiseaux...) et ceux-ci participent à la régulation des ravageurs.

Si l'infestation est avérée

Lors d'une présence significative de chenilles des prairies (au moins 10 larves/m² si la croissance végétale est faible, au moins 20 larves/m² pour une croissance végétale plus soutenue), des interventions mécaniques ou un traitement biologique peuvent être effectués.

À ce jour, la pratique mécanique la plus efficace pour éliminer un nombre important de chenilles est le piétinement par du bétail. La réalisation d'un chaulage peut également être effectuée, néanmoins, la performance de celui-ci n'est pas pleinement démontrée. L'utilisation d'un rouleau ou l'étrillage à la herse permettent également de réduire les populations mais leur efficacité n'est pas aussi optimale que le piétinement.

Le traitement chimique étant interdit sur prairies (aucune autorisation d'usage pour 2023), c'est au moyen du *Bacillus thuringiensis* (Bt), un insecticide biologique, que l'on peut réduire les populations de cirphis. Cette bactérie agit comme substance paralysante pour les chenilles : la toxine bloque le fonctionnement de l'appareil digestif du ravageur et celui-ci meurt en quelques jours.

L'application de Bt doit être réalisée en début d'attaque (jeunes chenilles de 10 à 15 mm) et en association avec du pâturage pour être la plus efficace possible. Une attention particulière à l'épandage, notamment l'absence de résidus phytosanitaires dans le pulvérisateur,

doit néanmoins être apportée. Comme pour toute utilisation de produits phytopharmaceutiques, il convient de prévenir les apiculteurs à proximité et d'appliquer le traitement de préférence en fin de journée, lorsque les abeilles sont dans leur ruche.

Projet de lutte biologique

Les trichogrammes sont connus pour être des parasites naturels du cirphis, néanmoins leur capacité à diminuer significativement la présence de ce ravageur n'est pas encore démontrée. Pour étudier leur efficacité, un programme de recherche a donc été mis en place depuis fin 2022. Cette expérimentation fait l'objet d'un partenariat entre la chambre d'agriculture 64, la Fredon 64, l'Inrae, la chambre d'agriculture 40, la chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine et Arvalis.

Les trichogrammes sont de petits hyménoptères capables de déposer leurs œufs dans ceux du ravageur. Lors du développement des larves de trichogrammes, celles-ci consomment les œufs de cirphis et détruisent les populations. Après une étude approfondie des trichogrammes indigènes du département des Pyrénées-Atlantiques (démarrage de l'étude : mi-juin 2022), des lâchers seront réalisés sur des parcelles du département en fin de période estivale.

Noémie Lavergne
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques



Afin de limiter les attaques, les premières actions de prévention à réaliser concernent le système de culture